

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°20231283 de la commission du 23 décembre 2023 relatif à l'application des articles 137 et 138 du statut sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L151-1 des articles 1020-1 et suivants.

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté en séance plénière du 23 juin 2022.

Vu la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole du 18 décembre 2024 relative à l'élaboration du règlement d'investissement des aides aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales.

Vu la demande d'aide aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales déposée par la société ISATIS LE SPA le 14 juin 2025.

Vu l'avis favorable de la commission d'accompagnement des entreprises en date du 08 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide d'investissement immobilier des activités commerciales, le souhait d'assurer la réflexion collective du territoire de réduire des dépenses d'énergie et d'améliorer le confort des salariés en améliorant l'isolation du local.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 10% des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant pas être supérieure à 250 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total de l'aide de dépenses éligibles HT est de 33 888 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 33 888 € HT x 10% = 3 388,80 €

DÉCIDE

Attribuer à la société ISATIS LE SPA, dont le siège est situé au 30 rue François Chénier - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 3 388,80 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise ISATIS LE SPA ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 14 OCT. 2025

Le Président de Limoges Métropole



Publié le 14 octobre 2025

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales à la société ISATIS LE SPA

1 DOCUMENT - Publié le 14 Octobre 2025



27318.pdf
(.pdf, 90,3 Ko)



TÉLÉCHARGER